

Les professeurs des écoles maîtres formateurs saisis par les épreuves professionnelles

Les professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) exercent une double fonction. Enseignants dans une école les deux tiers de leur temps de service, ils sont responsables d'une classe. L'autre tiers temps, ils ont une mission de formateur auprès des futurs professeurs des écoles. En 2010, La réforme dite de la « masterisation » des enseignants a introduit un nouveau dispositif de formation initiale. La durée de la préparation au métier d'enseignant est alors passée à trois ans. Les deux premières années, les étudiants préparent un master et le concours de professeur. La troisième année, les lauréats du concours ayant obtenu leur master enseignent dans les écoles comme fonctionnaires stagiaires. Ce changement de dispositif de formation a affecté les activités de formation des PEMF. Dorénavant, sous l'autorité de leur inspecteur, ils accompagnent principalement les professeurs stagiaires.



Eric Maleyrot

Par une observation participante du groupe des 34 PEMF de Loire Atlantique au moment de la transition entre l'ancien et le nouveau dispositif de formation et par l'interview de neuf d'entre eux en 2009 puis en 2011, soit avant et après la réforme, ces notes décrivent les épreuves professionnelles qu'ils rencontrent. Ce faisant, il est donné à comprendre l'évolution de la fonction de PEMF en prise avec des réformes simultanément dans l'enseignement du premier degré et dans la formation initiale des enseignants.

1. L'épreuve : un outil d'analyse à deux niveaux

La notion d'épreuve, largement développée dans un travail de thèse (Maleyrot, 2012), constitue un opérateur analytique permettant une compréhension particulière du lien entre les acteurs et les systèmes : « *La notion d'épreuve procède de l'articulation entre d'une part, l'examen des façons effectives dont les individus s'en acquittent, que ce soit au travers des discours qu'ils tiennent sur leurs vies ou par l'étude extérieure de leurs parcours (niveau 1) et d'autre part, une représentation savante à distance des faits vécus, mais animée par la*

scrupuleuse volonté de construire des outils permettant de mettre en relation les phénomènes sociaux et les expériences individuelles (niveau 2). » (Martuccelli, 2006, p. 12)

Le niveau 1 concerne donc les épreuves vécues par l'acteur que nous appelons **épreuves subjectives**. « *Par épreuves subjectives, il faut entendre des obstacles ou difficultés, naissant dans des contextes scolaires et sociaux différenciés, et surmontés ou non par l'acteur* » (Barrère, 2004, p. 278). Mais il faut également les saisir comme « *épreuve de soi* » (Périlleux, 2001) dans le sens où l'acteur, qui se met au défi d'affronter et de dépasser les tensions, provoque une transformation de soi. Dégager les épreuves subjectives dans les situations professionnelles quotidiennes consiste donc à repérer dans les récits individuels des acteurs, les défis, les qualités ou compétences mises au travail ainsi que les sentiments émis face aux difficultés rencontrées. Cependant, l'analyse n'en reste nullement à la compréhension de l'enchaînement singulier des épreuves effectivement vécues par un acteur.

Au niveau 2, la notion d'épreuve se décline comme **épreuves professionnelles**. Celles-ci constituent une « *objectivation, sociale et historique, d'une série d'événements irréductiblement subjectifs et personnels.* » (Martuccelli, 2006, p. 20) Autrement dit, le but de ce second temps d'analyse vise à socialiser les épreuves subjectives en leur ôtant une partie de leur charge négative psychologique et à cerner les différents mécanismes sociaux produisant ces épreuves. Décollées du vécu de chaque acteur, autonomisées des expériences individuelles, les épreuves professionnelles sont le fruit des inférences du chercheur. Elles définissent, chacune, une tension structurelle commune de la profession traduisant un enjeu socioprofessionnel commun aux acteurs considérés.

En outre, afin de rendre intelligible une histoire de vie d'un groupe spécifique, les diverses épreuves professionnelles dégagées sont agencées pour construire **le système d'épreuves professionnelles** qui travaillent les acteurs à un moment donné. Ici nous rendons compte de l'évolution du système d'épreuves professionnelles du collectif des PEMF à travers deux périodes, avant et après la réforme de la formation initiale des enseignants de 2010.

2. Deux types d'épreuves pour les PEMF

Si les dispositifs institutionnels nationaux et locaux de formation ou d'enseignement forment un cadre fonctionnel, ils se comportent aussi comme des inducteurs d'épreuves engendrant deux types d'épreuves professionnelles chez les PEMF.

Un premier type d'épreuves, que nous qualifions d'épreuves professionnelles conditionnelles, détermine l'accès à la fonction des acteurs ou le maintien dans celle-ci. Nous distinguons deux épreuves de ce type chez les PEMF.

C'est d'abord l'épreuve initiale de l'examen du certificat d'aptitude à la fonction d'instituteur professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF). Cette épreuve instituée constitue une épreuve de grandeur (Boltanski & Chiapello, 1999) dans le sens où l'enseignant fait la preuve de ses compétences de professeur et de ses potentialités de formateur de terrain mais également reçoit la reconnaissance de sa hiérarchie.

La seconde épreuve survient par un événement-problème non choisi ou anticipé. Il s'agit de la réforme de la masterisation des enseignants de 2010 qui, par l'introduction d'un nouveau dispositif de formation initiale des enseignants, vient soudain convoquer les valeurs politiques et civiques des PEMF et (re)mettre en question leur projet professionnel dans cette double fonction. Certains d'entre eux décident alors de la quitter.

Ces deux épreuves professionnelles forment une ligne de partage entre les PEMF et les autres. Elles configurent ou reconfigurent le groupe professionnel.

Un second type d'épreuves, que nous dénommons épreuves professionnelles situationnelles, concerne l'exercice même de la fonction. Elles ne sont pas assujetties à un choix des acteurs (s'engager ou non) mais s'imposent à eux dans leurs situations de travail.

Nous déterminons sept épreuves professionnelles en situation d'exercice dans la double fonction de PEMF. Trois épreuves touchent davantage le côté maître, tandis que trois autres affectent le côté formateur et une dernière atteint les deux aspects.

3. Trois épreuves professionnelles côté maître

Une épreuve d'écologie pédagogique apparaît en 2008/2009 avec la réorganisation de la semaine scolaire à la rentrée 2008¹ et la diminution du temps de décharge de classe des PEMF à une journée hebdomadaire. Marquée au même moment par l'introduction de nouveaux programmes d'enseignement perçus plus denses, cette épreuve oblige à une réorganisation des temps d'apprentissage avec les élèves. C'est en effet à une certaine rationalisation des temps d'apprentissages et au maintien de rythmes supportables pour les élèves et pour eux-mêmes que sont confrontés les PEMF. Faire plus, ou faire mieux avec moins de temps conduit à une responsabilisation plus forte des PEMF vis-à-vis des acquisitions des élèves, entraînant une culpabilité en cas d'échec.

La seconde épreuve concerne le partage de la classe ou le deuil de « la classe en solo ». Partager sa classe, c'est permettre qu'un maître modulateur s'installe dans « son appartement professionnel » et réussir à déléguer une part des domaines d'apprentissages. On aurait tort de penser que cette épreuve ne concerne que les néo-PEMF. En effet, la diminution de leur temps de classe à trois jours par semaine conjuguée à l'introduction de programmes d'enseignement plus lourds à la rentrée 2008 réactive cette épreuve chez les PEMF expérimentés au niveau de l'organisation des apprentissages.

Ces deux épreuves se trouvent clairement intensifiées en 2010/2011 par les nouveaux dispositifs de formation initiale des enseignants. Le temps de compagnonnage de plusieurs professeurs des écoles stagiaires (PES) à temps plein dès la rentrée pendant plusieurs semaines, puis l'accueil en stage un jour par semaine pendant six mois d'étudiants en master 2 (M2) porteurs de commandes par l'IUFM de mise en œuvre de séances dans certains domaines disciplinaires, réduisent le temps d'enseignement des PEMF. Obligés de réserver

¹ Passage de 26 heures hebdomadaires d'enseignement pour tous les élèves à 24 heures par la suppression de la classe le samedi matin.

des séances d'enseignement pour ces stagiaires, ils finissent par ne plus enseigner quasiment qu'à mi-temps à leurs élèves. Le cumul de ces charges amplifie alors leur responsabilisation et la fatigue ressenties.

Une troisième épreuve que l'on qualifie d'**épreuve de collaboration avec les collègues** de l'école dévoile une volonté d'évoluer dans son métier ou de maintenir le plaisir d'enseigner.

Dans les écoles d'application², elle se décline en **une épreuve de l'investissement dans une équipe** qui provient de la tension entre une présence décalée des collègues dans l'école et le souhait d'un travail en équipe. En 2008/2009, l'instauration de l'aide personnalisée obligatoire pour les enseignants non PEMF, ne fait que complexifier l'organisation des temps de travail commun mais aussi les relations entre collègues. En 2010/2011, l'épreuve est renforcée par un triple effet : un seuil atteint ou dépassé dans la charge de travail de PEMF, un sentiment d'envahissement des stagiaires dans l'école et un éloignement relationnel entre collègues PEMF et non PEMF.

Dans les autres écoles, comportant une minorité de PEMF, c'est **une épreuve de l'isolement ou de la mise à l'écart** qui émane de la tension entre le souhait d'appartenance à l'équipe comme collègue de l'école à part entière et la perception de collègues considérant les PEMF comme des « savants » ayant la volonté de modifier leur routine pédagogique. **En 2010/2011, cette épreuve s'amointrie** par deux phénomènes. Tout d'abord, les PEMF, par les temps d'accueil plus longs des stagiaires dans leur classe, rendent leur action de formateur plus visible aux yeux des collègues. D'autre part, certains PES étant nommés remplaçants dans ces écoles, les PEMF deviennent des médiateurs informels tendant ainsi à un certain rapprochement entre collègues.

4. Trois épreuves professionnelles côté formateur

Une épreuve du stagiaire qui « ne bouge pas »³ devient plus forte à partir de 2007/2008. Le dispositif de formation introduit alors le stage filé sur l'année scolaire pour les PE2⁴ et leur suivi-accompagnement par les PEMF. Cette épreuve correspond à la tension entre le projet de formation du PEMF pour les futurs professeurs et la perception d'insuffisances de progrès dans la pratique et dans la posture d'enseignant par ces derniers. **Cette épreuve se voit intensifiée en 2010/2011** avec l'affectation quasiment à temps plein des PES dans les écoles. Les PEMF sont placés dans l'urgence d'aider ces derniers à faire face aux réalités des classes, réduisant fortement la part de la réflexion sur la pratique. L'augmentation du travail d'assistance à distance par courriel, empiétant sur le temps privé démontre une responsabilisation individuelle des PEMF dans l'accompagnement des PES.

² Les écoles d'application, autrefois écoles annexes à l'Ecole Normale, regroupent aujourd'hui des enseignants majoritairement PEMF.

³ Cette expression de stagiaire qui « ne bouge pas » regroupe deux cas de figures chez les PEMF : les stagiaires qui ne veulent pas s'investir, ceux qui veulent mais évoluent peu ou pas.

⁴ PE2 : professeur des écoles en 2^{ème} année de formation

Corollaire à cette quatrième épreuve, **l'épreuve de l'évaluation des stagiaires** devient plus marquée avec l'introduction d'un « nouveau » référentiel de dix compétences à la rentrée 2007. Les PEMF ont à surmonter la tension entre l'injonction à évaluer les compétences des futurs professeurs et la valeur qu'ils attribuent à la durée d'une formation initiale en tant que première étape d'un développement professionnel. De plus, l'usage du référentiel les oblige à passer d'un regard centré sur la pédagogie mise en œuvre dans la classe à une vision plus large d'acquisition de compétences par les stagiaires pour l'exercice d'une profession. **En 2010/2011, cette épreuve a perdu de son acuité.** Un travail d'appropriation du référentiel s'est effectué. Ce n'est plus le contenu de l'évaluation qui pose problème mais la prégnance de celle-ci à travers la fréquence des visites et le format des rapports écrits. La teneur de l'épreuve change de nature. Elle cristallise alors un conflit entre une attente institutionnelle d'adaptation rapide à l'emploi et une formation réflexive à une profession.

L'épreuve de la collaboration avec les autres formateurs démontre, comme avec les collègues de l'école, une volonté d'évoluer professionnellement. Cette sixième épreuve provient de l'écart entre l'exercice à temps partiel de la fonction de formateur, les sollicitations de l'IUFM et les souhaits d'échange des PEMF entre formateurs. L'introduction, dès 2007/2008, d'une logique comptable avec le calcul des HTD⁵ et des taux d'encadrement des stagiaires diminue les temps de formations thématiques organisées en commun par les PEMF à l'intention des groupes de PE2 à l'IUFM. En 2008/2009, les échanges entre les formateurs IUFM et PEMF sont devenus peu fréquents. Restent principalement les ateliers de suivi du stage filé⁶ en partenariat avec les formateurs IUFM qui provoquent, chez certains PEMF, une perception de faire valoir ou d'illustrateur du cours théorique des premiers. **En 2010/2011, l'épreuve du travail avec les formateurs IUFM devient caduque.** La césure de la formation initiale des enseignants entre deux institutions avec le passage des PEMF sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie (IA) entraîne un net relâchement des liens avec l'IUFM. Par contre, les regroupements des PEMF par bassin géographique institués par l'IA pour la régulation du suivi des PES montrent que les collaborations se tiennent au sein de la même institution entre formateurs de terrain, PEMF mais aussi CPC⁷.

5. L'épreuve professionnelle de la formation du PEMF

L'épreuve de la « propre » formation touche les deux aspects de la fonction de PEMF. Cette septième épreuve émerge du désir de développement professionnel en tension avec les dispositifs institutionnels. L'imbrication des dispositifs d'enseignement et de formation dresse des obstacles qui rendent très problématique la formation des PEMF. En 2008/2009, les PEMF n'expriment pas moins de quatre contraintes empêchant leur formation de formateur et d'enseignant sur un temps collectif : le déplacement sur un temps « non

⁵ HTD : Heure de travaux dirigés.

⁶ Depuis l'instauration à la rentrée 2007, d'un stage filé d'une journée sur toute l'année scolaire dans les écoles pour les professeurs en deuxième année de formation, des ateliers d'aide à la conception des séances et des séquences disciplinaires ont été mis en place à l'IUFM.

⁷ CPC : conseiller pédagogique de circonscription.

posté » des heures dédiées à leur formation personnelle de formateur, le remplacement des enseignants en stage par des PE2 auxquels ils doivent rendre visite, la réduction de leur temps de formation obligatoire d'enseignant et les formations de formateurs proposées sur des moments où ils sont dans leur classe ou en activités de formateur. C'est donc de façon autodidacte qu'ils tentent de se former, d'une part dans les échanges entre collègues, d'autre part, par l'exercice de la fonction et, enfin, par des lectures.

En 2010/2011, l'épreuve de la « propre » formation s'avère plus critique encore. Plus aucune formation, ni dans le domaine de l'enseignement, ni dans celui de la formation n'est prévue par l'IA ou par l'IUFM, dont ils sont séparés. La formation des PEMF est donc laissée pour compte, à la charge et à la responsabilité de ceux-ci.

6. L'évolution de la double fonction des PEMF

Les sept épreuves décrites forment un système d'épreuves professionnelles qui révèle une double fonction de PEMF lourde à assumer. Les dispositifs institutionnels dans l'enseignement et la formation initiale des enseignants étant mis en place séparément, la simultanéité et l'accumulation des activités des PEMF ne sont pas prises en compte ou sont ignorées par les responsables institutionnels. Les trois épreuves professionnelles côté maître ainsi que l'épreuve de la « propre » formation témoignent d'une régulation du travail des PEMF de manière uniquement comptable par une addition d'heures sans tenir compte de la charge inhérente au cumul des tâches. Cette gestion de la double fonction rend les trois rôles d'enseignant, d'accompagnateur de futurs professeurs et de formateur difficiles à articuler pour les PEMF.

Le système d'épreuves professionnelles met également en lumière une évolution de la fonction de formateur des PEMF, entre 2007 et 2011, vers une fonction de tuteur. L'intention de professionnalisation (Wittorski, 2008) plus affirmée des nouveaux enseignants entraîne à partir de 2007/2008 un allongement des temps en stage des PE2 dans les écoles, puis à compter de 2010/2011 des PES et des étudiants M2. On assiste nettement à une institutionnalisation progressive des activités de formation des PEMF. Celle-ci transparaît dans l'épreuve intensifiée du partage de la classe lors des stages de pratique accompagnée et dans l'épreuve de l'évaluation des stagiaires par un cadrage de plus en plus serré de leur suivi-accompagnement. L'usage institué du référentiel de compétences professionnelles dans l'évaluation rend l'épreuve du stagiaire qui « ne bouge pas » plus sensible et accentue la responsabilisation individuelle des PEMF dans le travail d'accompagnement. Il n'apparaît pas *a contrario* d'institutionnalisation de leur formation de formateur. L'épreuve de la « propre » formation témoigne d'une non professionnalisation des PEMF.

Peut-on pour autant parler de déprofessionnalisation (Maroy, 2005) ou de prolétarianisation (Perrenoud, 1996) ? Ce que l'on constate, c'est un individualisme de plus en plus contraint des PEMF dans leur travail. Les épreuves de la collaboration avec les collègues de l'école et les autres formateurs mettent en évidence une accumulation croissante d'obstacles temporels et spatiaux.

Conclusion

Avec la disparition des IUFM et la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) assorti d'un nouveau dispositif de formation initiale des enseignants à la rentrée 2013, la double fonction et la place des PEMF se trouvent questionnées à nouveaux frais. On annonce à la fois que seront réunis dans les ESPE « *des équipes pédagogiques composées à la fois d'universitaires et de praticiens de l'enseignement scolaire* » (site du ministère de l'Éducation nationale) et que les PEMF resteront « *sous la responsabilité des directeurs académiques des services de l'éducation nationale afin de participer aux actions de formation, d'animation et d'accompagnement des stagiaires ou des étudiants* » (circulaire 2013-019). De l'ignorance ou de la prise en compte par les responsables institutionnels de la simultanéité et de l'accumulation des activités d'enseignant et de formateur des PEMF dépend donc le maintien d'une fonction alourdie de tuteur ou l'orientation vers une fonction élargie de formateur.

Eric Maleyrot

Chercheur associé, CREN, Université de Nantes

Bibliographie

- Boltanski, L. & Chiapello, E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.
- Barrère, A. (2004). Les épreuves subjectives du travail à l'école. In V. Caradec & D. Martuccelli (Eds.), *Matériaux pour une sociologie de l'individu. Perspectives et débats* (pp. 277-293). Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- France, Ministère de l'Éducation Nationale. (2013). Circulaire 2013-019 du 4 février juin 2013, Obligations de service des personnels enseignants du premier degré, *Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, n°8 du 21 février 2013*.
- France, Ministère de l'Éducation Nationale. (2013). [ESPE : Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation](#). (en ligne), 1^{er} juillet 2013.
- Maleyrot, E. (2012). *Evolution de la fonction et de l'identité professionnelle des maîtres formateurs de l'enseignement du premier degré*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Éducation sous la direction de Yves Dutercq et Thérèse Perez-Roux, Université de Nantes, Nantes.
- Maroy, C. (2005). Les évolutions du travail en Europe. Facteurs de changement, incidences et résistances. *Les Cahiers de Recherche en Éducation et Formation*, 42. (en ligne). <http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/girsef/documents/042cahier.pdf>
- Martuccelli, D. (2006). *Forgé par l'épreuve, L'individu dans la France contemporaine*. Paris : Armand Colin.
- Périlleux, T. (2001). *Les tensions de la flexibilité, L'épreuve du travail contemporain*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Perrenoud, P. (1996). Le métier d'enseignant entre prolétarianisation et professionnalisation : deux modèles du changement, *Perspectives*, volume XXVI, 3, 543-562.
- Wittorski, R. (2008). La professionnalisation, *Savoirs*, 17, 9-36.